

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-3-3

Séance du jeudi 24 mars 2016

### **POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2016 AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,  
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER,  
Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER  
Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY,  
Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSES :** MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2016-2-3-1 du 18 mars 2016 portant sur l'exécution du Budget Primitif 2016, Routes, Transport et Déplacement,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'affectation, au titre de l'exercice 2016, des autorisations de programme de la politique A08, selon les opérations figurant ci-après, accorde les subventions correspondantes et autorise leurs versements.

**Aménagement des Routes Départementales en traverse d'Agglomération :**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARD00213	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH</b> Mise en place d'un réseau d'eaux pluviales le long de la RD 2 à WECKOLSHEIM	44 662,00	28 %	12 505,00
ARD00216	<b>MULHOUSE</b> RD 8 bis III (rue de l'illberg)	53 200,00	23 %	12 236,00
ARD00214	<b>SAINT-LOUIS</b> Plateau surélevé sur la RD 469 (rue de Huningue)	9 928,00	17 %	1 688,00
ARD00211	<b>SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON</b> RD 201 (rue de Habsheim) à RIXHEIM	45 356,00	20 %	9 071,00
ARD00198	<b>SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON</b> RD 66 (rue de Mulhouse) à RIXHEIM	277 453,00	20 %	55 491,00
ARD00199	<b>SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON</b> RD 201 (rue du Général de Gaulle) à HABSHEIM	266 324,00	10 %	26 632,00
			<b>TOTAL</b>	<b>117 623,00</b>

- Précise que la dépense d'un montant de **117 623,00 €** sera prélevée sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité